



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 5 juillet 2017 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 28 juin 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Nadine Constantino, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, David Le Doussal, Gérard Jambou, Patrick Vaineau (jusqu'à 20h40) Stéphanie Mingant, Christophe Couic, Géraldine Guet, Yvette Metzger, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Alain Kerhervé, Marc Duhamel, Serge Nilly, Yvette Bouguen, Martine Brézac

Pouvoirs :

Eric Alagon a donné pouvoir à Yvette Metzger
Daniel Le Bras a donné pouvoir à Gérard Jambou
Géraldine Chéreau a donné pouvoir à Michaël Quernez
Isabelle Baltus a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Christophe Couic (à partir de 20h40)
Brigitte Conan a donné pouvoir à Danièle Kha
Erwan Balanant a donné pouvoir à Martine Brézac
Marc Duhamel a donné pouvoir à Alain Kerhervé

Absent : Jean-Pierre MOING

Nombre de conseillers présents ou représentés : 32

Secrétaire de séance : Géraldine Guet

**13. SUBVENTION A L'ASSOCIATION ASSOCIATION LOCALE DE DEVELOPPEMENT
SANITAIRE DE QUIMPERLE (A.L.D.S.)**

Exposé :

Depuis 1996 la Ville de Quimperlé accorde une aide financière à l'ALDS pour son activité garde malade. Cette subvention vise à maintenir l'équilibre financier de la structure et à maîtriser les tarifs afin de permettre l'accès des services à un public le plus large.

L'étude de ce dossier de subvention a été différée parce qu'au moment de l'examen de l'ensemble des dossiers de subventions quimperlois, une réflexion était engagée sur le devenir du service garde-malade de l'ALDS suite à un prochain rattachement de la partie soins de la structure au Centre Hospitalier. Cette nouvelle organisation étant reportée sur le début 2019, la Ville peut continuer à accorder sa participation financière à l'association.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder à l'ALDS pour l'année 2017, une subvention de 6 600€.

Avis favorable de la commission solidarité personnes âgées du 27 juin 2017.

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques du 27 juin 2017.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

**Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.**

